

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 963

13 avril 2012

SOMMAIRE

Bagi International S.A.	46194	Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S.	46224
Batimco S.A.	46194	Compagnie de Participation - Holding International	46224
Batitel S.A.	46198	Concept Interior Design S.A.	46223
Baycinco Machinery S.à r.l.	46198	Dax S.à r.l.	46189
Bayside Financing S.à r.l.	46193	Dynamic Maritime S.A.	46224
Bei der Bomi S.à r.l.	46199	Ermitage European Absolute Fund	46206
Bei der Bomi S.à r.l.	46199	E/Shelter S.à r.l.	46216
Best Buy International Finance S.à r.l. ...	46198	Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	46216
Best Buy International Finance S.à r.l. ...	46190	FC2I S.A.	46193
Bioptone	46199	Fineugest S.A.	46186
BIP Investment Partners S.A.	46201	Global Air Cargo Holdings S.à r.l.	46223
Blusea S.A.	46195	Happyness Holding S.A.	46200
Blusea S.A.	46200	Hutchison Ports Investments S.à r.l.	46202
BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l.	46206	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	46216
BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l.	46206	LSF5 MHB Investment S.à r.l.	46190
Brantano Luxembourg S.A.	46207	MGP Technologies, Sàrl	46178
Builders' Credit Reinsurance Company S.A.	46193	Munin Investments S.à r.l.	46208
Calor S.A.	46201	PBL Luxembourg S.A.	46179
Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l. ...	46207	PP LuxCo 1 S.à r.l.	46182
Capital International Fund	46199	Rhombus Two S.à r.l.	46217
Capital Messine S.à r.l.	46201	Shangri-La Hotels (Europe)	46195
Carla Immobilière S.à r.l.	46207	Solibau S.à r.l.	46207
Carter Transport GmbH	46208	Theta S.à r.l.	46194
Cezane S.A., SPF	46223	Thibault Management Services S.A.	46224
CF Fukoku Luxembourg S.A.	46208		
CMCLUX, S.à r.l.	46224		

MGP Technologies, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.441.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth January.

Before Us Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck.

There appeared:

1. Mr. Jyrki Hallikainen, director of companies, residing at B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs,

2. KICKOFF OF Finlande, a corporation validly existing under Finnish law with registered office at Matemaatikontie 2, 90570 Oulu, Finland and business ID number 1549559-5,

all duly represented by Mrs Nathalie MELLA, residing professionally in Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, by virtue of two proxies under private seal, given in Oulu, on January 20th, 2012;

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, as sole shareholder, representing the entire share capital, of "MGP TECHNOLOGIES S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard LECUIT, residing in Hesperange, of 16 May 2002, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1150, of 31 July 2002,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 87.441.

has requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The shareholders resolves to change its registered office to L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, Article 3, first sentence, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

- « **Art. 3. (First sentence).** The registered office of the corporation is established in Ettelbruck.»

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known by the notary, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Jyrki Hallikainen, directeur, demeurant à B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs,

2. KICKOFF OF Finlande, une société existant valablement selon la législation finlandaise ayant son siège social à Matemaatikontie 2, 90570 Oulu, Finland, enregistrée sous le numéro 1549559-5,

ici représentés par Madame Nathalie MELLA résidant professionnellement à Ettelbruck 45, avenue J.F. Kennedy, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Waterloo (Belgique) le 20 janvier 2012, lesquelles procurations, après avoir été paraphées "*ne varietur*" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte,

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "MGP Technologies S.à r.l.", avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Hesperange, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150, du 31 juillet 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 87.441.

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 3. (première phrase).** Le siège social de la société est établi à Ettelbruck.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nathalie MELLA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2012. Relation: DIE/2012/1299. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020603/73.

(120025790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: AUD 77.104.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.616.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of November.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholder of "PBL LUXEMBOURG S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under the number 61616 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, dated November 10, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98 page 4673 dated February 16, 1998, amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit dated November 28, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191 page 9146 dated March 30, 1998, amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit dated May 8, 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1180 page 56632 dated August 6, 2002, amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen dated June 28, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1723 page 82663 dated September 15, 2006, and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, dated on May 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1046 page 50164 dated May 19, 2011.

The meeting was opened by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg, as chairman.

The chairman appoints Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs. Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as scrutineer of the Meeting.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented sole shareholder and the number of their shares is shown on an attendance list. This attendance list, signed ne varietur by the sole shareholder, the proxy holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II. The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Re-statement of article 8 of the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to allow one or more directors to participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communications, and which shall henceforth read as follows:

“the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented and provided that at least two directors are physically present, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram or telefax. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. In case of a tie, the chairman has a casting vote. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors”.

2. Miscellaneous

V. After deliberation, the meeting unanimously adopts the following resolution:

Resolution

The shareholder of the Company RESOLVES to re-state article 8 of the Articles as follows:

“the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented and provided that at least two directors are physically present, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram or telefax. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. In case of a tie, the chairman has a casting vote. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors”.

Estimates of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro (EUR 950,-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on a request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and French text, the English text will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle sera depositaire du present acte.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (L’«Assemblée») de l’actionnaire de «PBL Luxembourg S.A.», dont le siège social sis au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61616 (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98, page 4673, daté du 16 février 1998, modifiée par acte

de Maître Gérard Lecuit en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 191, page 9146, daté du 30 mars 1998, modifiée par acte de Maître Gérard Lecuit en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180, page 56632, daté du 6 août 2002, modifiée par acte de Maître Paul Bettingen en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1723, page 82663, daté du 15 septembre 2006 et modifiée pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 1046, page 50164, daté du 19 mai 2011.

L'Assemblée a été ouverte par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

II. Restera pareillement annexée au présent acte, la procuration de l'actionnaire représenté.

III. Au vu de la prédite liste de présence, il apparait que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 8 des statuts de la Société dans le but de permettre au conseil de prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, cale, télégramme, télex, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication agréé et qui devra être lu comme suit:

«Le conseil d'administration choisit parmi ses membres président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra valablement délibérer et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents, une procuration entre administrateur étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. En cas de partage, le président a une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.»

2. Divers

V. Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des Statuts comme suit:

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra valablement délibérer et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents, une procuration entre administrateur étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre

eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, E-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou duquel elle est redevable en raison du présent acte, est évalué à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Le notaire soussignée, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requise de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51300. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021552/170.

(120027552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

PP LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.139.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of January, before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office at Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 91636 represented by its sole general partner Paragon GP GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 180572,

represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 19 January 2012.

The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office at Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 92380 represented by its sole general partner Paragon GP GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 180572,

represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 19 January 2012.

The above appearing parties being collectively referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of PP LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-), with registered office at 28, rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 7 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2984 of 6 December 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.139 (the "Company"). The articles of

incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 18 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3017 of 8 December 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-).

2 To issue one hundred (100) new class A shares, one hundred (100) new class B shares, one hundred (100) new class C shares, one hundred (100) new class D shares, one hundred (100) new class E shares, one hundred (100) new class F shares, one hundred (100) new class G shares, one hundred (100) new class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-four euros (EUR 4,999,994.00) by the Company's shareholders and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one hundred (100) new class A shares, one hundred (100) new class B shares, one hundred (100) new class C shares, one hundred (100) new class D shares, one hundred (100) new class E shares, one hundred (100) new class F shares, one hundred (100) new class G shares, one hundred (100) new class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, prenamed, represented as above mentioned, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "The Paragon Fund I").

The Paragon Fund I declared to subscribe for ninety-eight (98) new class A shares, ninety-eight (98) new class B shares, ninety-eight (98) new class C shares, ninety-eight (98) new class D shares, ninety-eight (98) new class E shares, ninety-eight (98) new class F shares, ninety-eight (98) new class G shares, ninety-eight (98) new class H shares, ninety-eight (98) new class I shares and ninety-eight (98) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of four million eight hundred ninety-nine thousand two hundred ninety-four euros and twelve cents (EUR 4,899,294.12) and to fully pay in cash for these shares.

(ii) The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, prenamed, represented as above mentioned, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "The Paragon Parallel Fund I").

The Paragon Parallel Fund I declared to subscribe for two (2) new class A shares, two (2) new class B shares, two (2) new class C shares, two (2) new class D shares, two (2) new class E shares, two (2) new class F shares, two (2) new class G shares, two (2) new class H shares, two (2) new class I shares and two (2) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred thousand six hundred ninety-nine euros and eighty-eight cents (EUR 100,699.88) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of five million four euros (EUR 5,000,004.00) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot one hundred (100) new class A shares, one hundred (100) new class B shares, one hundred (100) new class C shares, one hundred (100) new class D shares, one hundred (100) new class E shares, one hundred (100) new class F shares, one hundred (100) new class G shares, one hundred (100) new class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) new class J shares according to the above mentioned subscription.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into one million two hundred forty-one thousand one hundred (1,241,100) class A shares (the “Class A Shares”), two thousand one hundred (2,100) class B shares (the “Class B Shares”), two thousand one hundred (2,100) class C shares (the “Class C Shares”), two thousand one hundred (2,100) class D shares (the “Class D Shares”), two thousand one hundred (2,100) class E shares (the “Class E Shares”), two thousand one hundred (2,100) class F shares (the “Class F Shares”), two thousand one hundred (2,100) class G shares (the “Class G Shares”), two thousand one hundred (2,100) class H shares (the “Class H Shares”), two thousand one hundred (2,100) class I shares (the “Class I Shares”) and two thousand one hundred (2,100) class J shares (the “Class J Shares”) (together referred to as the “shares” and each a “share”). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRA 91363 représentée par son associé commandité unique Paragon GP GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung ayant son siège social au Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 180572,

représentée par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2012,

The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculé au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRA 92380 représentée par son associé commandité unique Paragon GP GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung ayant son siège social au Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 180572,

représentée par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2012.

Les comparants sont collectivement désignés les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de PP LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-), dont le siège social est au 28, rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 7 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2984 du 6 décembre 2011 et immatriculée au auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.139 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3017 du 8 décembre 2011.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-).

2 Emission de cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie C, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie D, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie E, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie F, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie G, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie H, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie I et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre million neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-quatorze euros (EUR 4.999.994,00) par les associés de la Société à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie C, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie D, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie E, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie F, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie G, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie H, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie I et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu

(i) The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, mentionnée ci-dessus, représentée comme ci-dessus mentionné, en vertu de la procuration susmentionnée («The Paragon Fund I»).

The Paragon Fund I a déclaré souscrire quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie I et quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre million huit cents quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-quatorze euros et douze centimes d'euros (EUR 4.899.294,12) à libérer intégralement en espèces.

(ii) The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, mentionnée ci-dessus, représentée comme ci-dessus mentionné, en vertu de la procuration susmentionnée («The Paragon Parallel Fund I»).

The Paragon Parallel Fund I a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie A, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie B, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie C, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie D, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie E, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie F, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie G, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie H, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie I et deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent mille six cents quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes d'euros (EUR 100.699,88) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinq millions et quatre euros (EUR 5.000.004,00) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie C, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie D, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie E, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie F, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie G, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie H, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie I et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie J, conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par un million deux cent quarante et un mille cent (1.241.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et deux mille cent (2.100) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (ensemble les «parts sociales» et chacune une «part sociale»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2012. Relation: DIE/2012/1030. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023203/225.

(120030014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Fineugest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.743.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée FLUX, Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri, ici représentée par sa gérante unique, Madame Florence BASTIN, expert-comptable, demeurant à L-7412 Bour, 14, rue d'Arlon.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de type SOPARFI qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de

FINEUGEST S.A.

qui exercera son activité sous la dénomination de "Financière Européenne de Gestion".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, de même que l'administration, la gestion et le développement de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, tout titre, action ou autre valeur de participation, créance, certificat de dépôt, instrument de dette ou autre instrument financier émis par des entités publiques ou privées. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra également investir, gérer et mettre en valeur tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société pourra contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation.

La société pourra accorder des crédits et tous concours, prêts, hypothèques, avances, garanties ou cautionnements sous quelque forme que ce soit aux associés, à toute filiale, à toute société liée, affiliée ou autre, y compris ceux résultant d'emprunts, d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation sous réserve des dispositions légales afférentes. La société pourra également consentir des garanties et nantir, mettre en gage, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou ceux de toute autre société ou personne, que ce soit en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra également conclure tout type de contrat, notamment des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration ou de service, ainsi que des contrats de vente en relation directe ou indirecte avec les activités exposées; étant entendu que la société ne pourra exécuter des opérations réglementées par le secteur financier.

La société a encore pour objet la détention, la location, la gestion, l'achat et la vente, le développement et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que tous services ou opérations y relatifs. Par ailleurs, elle pourra investir, exploiter, gérer, louer, mettre à disposition et entretenir tout type d'engin de transport terrestre, maritime ou aérien ainsi que toutes activités complémentaires y relatives.

Finalement, la société peut d'une façon générale effectuer toute opération ou transaction commerciale, financière ou industrielle liée à des biens mobiliers ou immobiliers, favorisant ou se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. - Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un administrateur au moins, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; il(s) est (sont) rééligible(s) et révocable(s) à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, le (les) administrateur(s) restant(s) désignera (désigneront) un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence le (les) administrateur(s) peut (peuvent) émettre son (leur) vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le (les) membre(s) présent(s) aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le (les) administrateur(s).

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. Les pouvoirs de ou des administrateur(s) seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que l'actionnaire (les actionnaires) est (sont) présent(s) ou représenté(s) et qu'il(s) déclare(nt) avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à ses (leurs) délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites en totalité par l'actionnaire unique la société FLUX, Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l., préqualifiée et représentée comme il a été dit.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.450,-.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, déclare se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prend, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur pour une durée de six ans avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Madame Florence BASTIN, expert-comptable, née à Haine-Saint-Paul, Belgique, le 2 juillet 1975 (Matricule 1975 0702 565), demeurant à L-7412 Bour, 14, rue d'Arlon.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Marc MEYERS, employé privé, né à Luxembourg, le 8 novembre 1974 (Matricule 19741108251), demeurant à L-7412 Bour, 14, rue d'Arlon.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L- 1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bastin, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzetle Actes Civils, le 8 février 2012. Relation: EAC/2012/1736. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012019968/165.

(120025018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Dax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.919.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2012

En date du 24 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Claude FABER de leur mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Heinz GRABHER et Monsieur Johannes BURGER, en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heinz GRABHER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Dax S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012028558/31.

(120037305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Best Buy International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.067.

Les comptes annuels au 26 Février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012031232/11.

(120041144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.075.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.492.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of February.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B91 796,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 17 February 2012,

(the Sole Shareholder),

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the Company, denominated LSF5 MHB Investment S.à r.l., established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.492, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated 30 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N°151 of 18 February 2005 amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 20 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C, N°1788 of 16 September 2009 (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 990,500 (nine hundred ninety thousand five hundred euro) by an amount of EUR 85,000 (eighty-five thousand euro) to an amount of EUR 1,075,500 (one million seventy-five thousand five hundred euro) by the issuance of 680 (six hundred eighty) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;
2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and
3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 990,500 (nine hundred ninety thousand five hundred euro), represented by 7,924 (seven thousand nine hundred twenty-four) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 85,000 (eighty-five thousand euro)

to an amount of EUR 1,075,500 (one million seventy-five thousand five hundred euro) represented by 8,604 (eight thousand six hundred four) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by the issuance of 680 (six hundred eighty) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 680 (six hundred eighty) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 85,000 (eighty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 8,604 (eight thousand six hundred four) shares issued by the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,075,500 (one million seventy-five thousand five hundred euro) represented by 8,604 (eight thousand six hundred four) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twentyfive euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 février 2012,

(l'Associé Unique),

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 MHB Investment S.à r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 492, constituée selon un acte Maître André Schwachtgen daté du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C N° 151 du 18 février 2005 modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Carlo Wersandt du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C N° 178 8 du 16 septembre 2009 (la Société).

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 990.500 (neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros) à concurrence d'un montant de EUR 85.000 (quatre-vingt-cinq mille euros) pour le porter à un montant de EUR 1.075.500 (un million soixante-quinze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 680 (six cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 990.500 (neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros), représenté par 7.924 (sept mille neuf cent vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par un montant de EUR 85.000 (quatre-vingt-cinq mille euros)

à un montant de EUR 1.075.500 (un million soixante-quinze mille cinq cents euros) représenté par 8.604 (huit mille six cent quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par l'émission de 680 (six cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 680 (six cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 85.000 (quatre-vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associé Unique détient la totalité des 8.604 (huit mille six cent quatre) parts sociales émises par la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.075.500 (un million soixante-quinze mille cinq cents euros) représenté par 8.604 (huit mille six cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat et employé de Allen & Overy Luxembourg, à d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et à prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Meissener et R. Arrensdorff.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2012. LAC/2012/8975. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028725/142.

(120037157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

FC2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.496.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 15 février 2012

Il résulte de l'assemblée générale du 15 février 2012 que:

- les démissions de Monsieur Gérald FAVRE-BONTE de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué sont acceptées.

- Monsieur Jean-Pierre CHATARD, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg, est nommé aux fonctions d'administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2015.

Le Conseil d'Administration réunie le même jour a décidé de nommer Monsieur Jean-Pierre CHATARD, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg, administrateur délégué de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Pierre CHATARD

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012031344/20.

(120041180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Bayside Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.625,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.897.

Par résolutions signées en date du 23 février 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ricardo Gomez, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant de classe A, avec effet au 24 février 2012 et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Russell Faulkner, avec adresse au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni de son mandat de Gérant de classe A, avec effet au 24 février 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012031221/15.

(120040798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.673.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Steinfort le 31 janvier 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé l'élection comme Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en mars 2012:

- Mr. Rudolf Bräunig, résidant professionnellement à Essen, Opernplatz 2, 45128, Allemagne

Pour Builders' Credit Reinsurance Company S.A.
John S Morrey
Managing Director

Référence de publication: 2012031222/14.

(120041020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

La présente mention rectificative remplace la mention déposée au R.C.S. le 30 juin 2011, sous la référence L110101855

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 10 Juin 2011

En date du 10 juin 2011, l'Assemblée Générale a décidé:

De nommer Monsieur Garvan Rory Pieters, né le 29 mars 1958 à Eireannach, Irlande et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012

De nommer Monsieur Martin Vogel, né le 29 septembre 1963 à Trüllikon, Suisse et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012

De nommer Madame Agnès Lamelle, née le 06 septembre 1962 à Huy, Belgique et ayant son adresse privée au 17, rue de la Vallée, 8477 Eischen, en tant que Gérante de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra, en 2012

A compter du 10 juin 2011, les membres du Conseil de Gérance sont donc les suivants: Madame Agnès Lamelle, Monsieur Garvan Rory Pieters et Monsieur Martin Vogel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031686/25.

(120041231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Bagi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 138.040.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 08.03.2012

Le Conseil d'Administration de la société BAGI INTERNATIONAL S.A. réunis le 08.03.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social de l'administrateur FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 08.03.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012031223/16.

(120041243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Batimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 47.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.
24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2012031224/12.

(120041347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Blusea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.566.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2011.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik HJ. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012031738/26.

(120041830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

—
In the year two thousand and twelve on the twenty-eighth of February

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC-17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as the Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on April 24th, 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on the July, 13th 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 24 February 2012, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 9,000,000.- (nine million Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 81,600,000.- (eighty one million and six hundred thousand Euros) to EUR 90,600,000.- (ninety million and six hundred thousand Euros) by the creation and issue of 900,000 (nine hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, by contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares by contribution in cash for the new 900,000 (nine hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 9,000,000.- (nine million Euros) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital is fixed at EUR 90,600,000.- (ninety million and six hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, 400,000 (four hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 1,500,000 (one million and five hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each and 7,050,000 (seven million and fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the "shareholders".

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower than the amount of the share capital, increased by reserves the law or the by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC-17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé du 24 février 2012, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.000.000-(neuf millions d'Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 81.600.000,-(quatre vingt un millions six cent mille Euros) à EUR 90.600.000,-(quatre vingt dix millions six cent mille Euros) par la création et l'émission de 900.000 (neuf cent mille) nouvelles parts sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante:

- au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 900.000 (neuf cent mille) parts sociales de Catégorie D de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 9.000.000,- (neuf millions d' Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 90.600.000 (quatre vingt dix millions six cent mille Euros) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune, 40.000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros), 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune et 7.050.000 (sept millions et cinquante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie D avec une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune. Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.000,-(quatre mille Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 février 2012. Relation: LAC/2012/9363. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012029514/146.

(120038292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Best Buy International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.067.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 27 Février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

En remplacement des comptes annuels au 27 Février 2010 précédemment déposées au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 3 Février 2011 sous la référence L110035911.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Mars 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012031233/16.

(120041145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Batitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031225/10.

(120041191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Baycinco Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 37.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012031226/10.

(120041394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Bei der Bomi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 19A, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 93.440.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031228/9.

(120041229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 22 décembre 2011

Par résolutions prises en date du 22 décembre 2011, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Messieurs Robert Ronus et Thierry Vandeventer, effective à compter du 22 décembre 2011, de leur mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration de la Société a en conséquence décidé de coopter M Fabrice Remy, demeurant professionnellement 10, avenue des Morgines à CH-1213 Petit-Lancy 1, avec effet au 22 décembre 2011 en remplacement du M Robert Ronus, administrateur, et prend acte que la cooptation de M Fabrice Remy sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration de la Société a ainsi décidé de coopter M Steven Wilson, demeurant professionnellement 40, Grosvenor Place à GB-SW1X 7GG Londres, avec effet au 22 décembre 2011 en remplacement du M Thierry Vandeventer, administrateur, et prend acte que la cooptation de M Steven Wilson sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Mara Marangelli

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012031754/25.

(120041451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Bei der Bomi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 19A, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 93.440.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031229/9.

(120041230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Bioptone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 155.826.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal des décisions du gérant unique prises à Luxembourg en date du 7 février 2012 que:

- Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société BIOPTONE, avec effet au jour de la présente, à l'adresse 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012031234/13.

(120041043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Happyness Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.414.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 février 2012 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur.

* Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

* Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

* Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

- La Fiduciaire Grand-Ducale, L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Reinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031402/23.

(120040698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Blusea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.566.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2010

Dépôt rectificatif n° 100181007

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012031739/35.

(120042025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 février 2012 à 8h15, au siège de la société

Il résulte du procès-verbal:

1. Que le Conseil d'Administration de BIP Investment Partners S.A. accepte la démission de Monsieur Robert Scharfe de son poste d'administrateur avec effet au 29 février 2012.

2. Que le Conseil d'Administration de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer par cooptation Monsieur Eric Martin (adresse professionnelle: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui se tiendra le 11 mai 2012. Monsieur Eric Martin a un pouvoir de signature A.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Pour extrait conforme

Alain Georges

Président

Référence de publication: 2012031235/19.

(120040979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Capital Messine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 152.488.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Versammlung der Gesellschafter der Gesellschaft (die Gesellschafter) vom 28. Februar 2012 geht hervor, dass die Gesellschafter (i) den Rücktritt von Herrn Cornelis Bunschoten als Geschäftsführer B der Gesellschaft mit Wirkung zum 6. März 2012 zur Kenntnis genommen und akzeptiert haben und (ii) Herrn Dr. Felix Benedikt, geboren am 7. September 1973 in Kassel (D), mit beruflicher Anschrift in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, mit sofortiger Wirkung und auf unbegrenzte Dauer zum Geschäftsführer A der Gesellschaft ernannt haben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012031247/16.

(120041357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Calor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 124.466.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 31 janvier 2012

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 31 janvier 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

La Société a été informée du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Lennart Stenke, administrateur de la Société, au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2012.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012031256/15.

(120041247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Hutchison Ports Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.743.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of February.

In front of Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.071,

Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.642

(collectively the “Shareholders”)

hereby represented by Ms Sara Lecomte, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal dated February 17, 2012.

Such proxies having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of “Hutchison Ports Investments S.à r.l.”, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.743, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg on November 2, 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 365 dated May 17, 2001 and lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx on June 4, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2155 dated October 1, 2007 (the “Company”).

II.- The 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by the amount of EUR 250.- (two hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,750.- (twelve thousand seven hundred fifty Euro) by the issuance of 10 (ten) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of EUR 1,986,000.- (one million nine hundred eighty-six thousand Euro) out of which EUR 25.- (twenty-five Euro) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, by way of the incorporation of a part of the retained earnings;

3. Allotment, intervention of the shareholders and full payment of the 10 (ten) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of EUR 1,986,000.- (one million nine hundred eighty-six thousand Euro) out of which EUR 25.- (twenty-five Euro) shall be allocated to the legal reserve account of the Company to Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l. and HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l. by way of the incorporation of a part of the retained earnings;

4. Acceptation by the managers of the Company;

5. Subsequent amendment of article 7 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase;

6. Miscellaneous items which may deem necessary to effect the proposed share capital increase and the proposed allotment.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current meeting; they acknowledge being sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders resolve further that all the documentation produced to the

meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 250.- (two hundred fifty Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,750.- (twelve thousand seven hundred fifty Euro) by the issuance of 10 (ten) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) (the "New Shares"), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of EUR 1,986,000.- (one million nine hundred eighty-six thousand Euro) out of which EUR 25.- (twenty-five Euro) shall be allocated to the legal reserve account of the Company to Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (4 New Shares) and HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l. (6 New Shares) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through the incorporation of a part of the retained earnings amounting to EUR 1,986,250.- (one million nine hundred eighty-six thousand two hundred fifty Euro) (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the allotment of the New Shares to the Shareholders and the payment of the Share Premium through the incorporation of a part of the retained earnings of the Company.

Allotment - Intervention - Full payment

Thereupon intervene the Shareholders, here represented by Ms. [prenamed], by virtue of two proxies given under private seal being here annexed;

The New Shares will be attributed to the Shareholders in prorate to their current shareholding, as follows:

- HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l.: 6 New Shares
- Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l.: 4 New Shares

The allotment of the New Shares is also subject to the allocation of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up through the incorporation of a part of the retained earnings.

Evidence of the Contribution's existence

The evidence of existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by a confirmation certificate signed by the managers of the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Fourth resolution

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described incorporation of a part of the retained earnings expressly agree with the amounts of the retained earnings of the Company and confirm the validity of the allotment and payment.

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1.- "HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed, 306 shares,
with a nominal value of EUR 25.- each | EUR 7,650.- |
| 2.- "Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed, 204 shares
with a nominal value of EUR 25.- each | EUR 5,100.- |

Fifth resolution

As a consequence of the above increase capital resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 7 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7. Share Capital.** The Company's capital is set at EUR 12,750.- (twelve thousand seven hundred fifty Euro) represented by 510 (five hundred and ten) Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and shall be represented by fully paid up registered Shares."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,600.- (two thousand six hundred Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.071,

Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.642 (ensemble les «Associés»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé en date du 17 février 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties, représentées telle que décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les comparantes sont les Associés de la société à responsabilité limitée «Hutchison Ports Investments S.à r.l.» ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.743, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 365 du 17 mai 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx reçu le 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2155 du 1^{er} octobre 2007 (la «Société»).

II.- Les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Renonciation au droit de convocation;
 2. - Augmentation du capital social d'un montant de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 12.750,- (douze mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.986.000,- (un million neuf cent quatre-vingt six mille Euros) dont EUR 25,- (vingt-cinq Euros) doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société, par voie d'incorporation d'une partie des bénéfices reportés;
 3. - Attribution, intervention par les associés et libération de dix (10) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.986.000,- (un million neuf cent quatre-vingt six mille Euros) dont EUR 25,- (vingt-cinq Euros) doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société, à Hutchison Port Holdings (Luxembourg) Sàrl et à HPH Investments (Luxembourg) Sàrl, par voie d'incorporation d'une partie des bénéfices reportés;
 4. - Acceptation par les gérants de la Société;
 5. - Modification de l'article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital;
 6. - Divers actions nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital proposée et l'attribution proposée.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés renoncent à leurs droits de convocation, reconnaissent avoir été suffisamment informés au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Les Associés décident ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 12.750,- (douze mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.986.000,- (un million neuf cent quatre-vingt six mille Euros) dont EUR 25,- (vingt-cinq Euros) doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société à Hutchison Port Holdings (Luxembourg) Sàrl (4 Nouvelles Parts) et HPH Investments Sàrl (6 Nouvelles Parts) (la «Prime d'émission»), intégralement payés par voie d'incorporation d'une partie des bénéfices reportés d'un montant de EUR 1.986.250,- (un million neuf cent quatre-vingt six mille deux cent cinquante Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter l'attribution des Nouvelles Parts aux Associés et le versement de la Prime d'Emission par voie d'incorporation d'une partie des bénéfices reportés de la Société.

Attribution - Intervention - Libération

Ensuite interviennent les Associés, ici représentés par , prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé dont mention ci-avant;

Les Nouvelles Parts seront attribuées aux Associés au prorata de leur participation actuelle de la manière suivante:

- HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l.: 6 Nouvelles Parts
- Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l.: 4 Nouvelles Parts

L'attribution des Nouvelles Parts est aussi sujette à l'allocation de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie d'incorporation d'une partie des bénéfices reportés.

Preuve de l'existence de l'apport

La justification de l'existence de la dite Contribution a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de confirmation signé par les gérants de la Société.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Quatrième résolution

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'incorporation d'une partie des bénéfices reportés, ils conviennent expressément de l'existence de du montant des bénéfices reportés de la Société et confirment la validité de l'attribution et libération.

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1.- HPH Investments (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, 306 parts sociales, | |
| ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune | EUR 7.650,- |
| 2.- Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, 204 parts sociales, | |
| ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune | EUR 5.100,- |

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions d'augmenter le capital ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital social.** Le capital de la Société est fixé à EUR 12.750,- (douze mille sept cent cinquante euros) représenté par 510 (cinq cent dix) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et sera représenté par des parts sociales totalement libérées.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à EUR 2.600,- (deux mille six cents euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/9966. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012029255/218.

(120038341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031237/10.

(120040764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 72.150.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 11 août 2009 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2010.
 - Monsieur Jonathan Wauton (demeurant au 22 Napoleon Road Twickenham, TW1 3 EP, Royaume Uni)
2. L'Assemblée ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2010.
 - Monsieur Sidney M. Place (demeurant au 49 Carlisle Avenue, Hurlingham 2196, Afrique du Sud),
 - Monsieur David Morrissey (demeurant au 47 The Esplanade, St Helier JE1 9LB Jersey),
 - Monsieur Lester Petch (demeurant au 1 Cyber Tower, Cybercity, Ebene, Ile Maurice) et
 - Monsieur James Michael Cayzer-Colvin (demeurant à Cayzer House, 30 Buckingham Gate, SW1E 6NN Londres, Royaume-Uni).
3. L'Assemblée a pris note de la démission de Messieurs Miguel de Miguel et Mark Hucker avec effet au 12 décembre 2008 et 1 juillet 2009 respectivement de son mandat d'Administrateur de la Société.
4. L'Assemblée a ré-élu KPMG Audit dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.
5. L'Assemblée a ratifié le changement du siège social de la société du 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

Pour ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012031801/26.

(120041507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031238/10.

(120040975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031241/10.

(120041052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031246/10.

(120041024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Solibau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9163 Kehmen, 17, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.548.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé qui s'est tenu en date du 7 mars 2012 que:

Le capital social de la société «SOLIBAU S.à r.l.» se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur DE ALMEIDA LAGES Nuno Miguel, né le 29/09/1971 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L- 9371 Gilsdorf, 6a, rue des Jardins - 51 parts sociales

- Madame SOARES MARTINS Carmen Dolores, née le 06/11/1968 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L- 9371 Gilsdorf, 6a, rue des Jardins - 49 parts sociales

Total des parts sociales: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehmen, le 13 mars 2012.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031683/24.

(120040988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Carla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.420.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société CARLA IMMOBILIERE S.à r.l., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 109420, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 09/03/2012.

Me Lex THIELEN.

Référence de publication: 2012031262/11.

(120040875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Carter Transport GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.675.

Il résulte d'une cession de parts effectuée en date du 28 décembre 2011 que Monsieur Eigil JAKOBSEN, demeurant Grundsundsvägen 21, S-423 40 Torslanda, a cédé 200 parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée CARTER TRANSPORT GmbH, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à la société de droit suédois ALASSIO AB, ayant son siège social à Flygledarevägen 3 A, S-423 37 Torslanda.

Cette cession a été dûment notifiée à la société CARTER TRANSPORT GmbH, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031248/17.

(120041186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

Extrait des résolutions prises lors des décisions circulaires du 8 mars 2012

Suite à la démission de Monsieur Adriano FONTANA de son mandat d'administrateur et de sa fonction de président du conseil d'administration, les administrateurs décident de nommer Monsieur Ulisse D'ERAMO, Ingénieur, demeurant Via S. Antonio 59, 25050 Passirano, Italie comme nouvel administrateur et président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012031278/17.

(120041248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Munin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.250.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Hugin Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St Hellier, Jersey JE48PX (Channel Islands), registered with the Companies Registry of Jersey under number 110203.

The founder is here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Munin Investments S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by at least two managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another

and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the joint signature of two board members, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the manager(s) but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Hugin Holdings Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Yves Cheret, private employee, born on 1st May 1966 in Eupen, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. Philippe Delrée, private employee, born on 10th April 1978 in Liège, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Hugin Holdings Limited, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Hellier, Jersey JE48PX (Iles Anglo-normandes) immatriculée au «Companies Registry» de Jersey sous le numéro 110203.

Fondateur ici représenté par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera «Munin Investments S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée au moins par deux gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que

défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intermédiaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21 . Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Hugin Holdings Limited prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300,-.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yves Cheret, employé privé, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Philippe Delrée, employé privé, né le 10 avril 1978 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. Relation: LAC/2012/10394. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029364/392.

(120038526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

E/Shelter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 622.875,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.501.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Le dépôt n° L100008400 daté du 18 janvier 2010 fait état de la nomination de Christelle Ferry en tant que gérante de la Société.

Or, il convient de lire que Christelle Ferry est nommée en tant que gérante B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031314/16.

(120041116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.2012.

Pour: Experta Corporate and Trust Services S.A. Luxembourg

En abrégé "Experta Luxembourg"

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012031323/16.

(120040934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.033.678.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 20 décembre 2011 entre IP International Holdings, Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3077945 et International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg immatriculée sous le numéro B 153184 avec le RCS Luxembourg, les 20.336.786 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg immatriculée sous le numéro B 153184 avec le RCS Luxembourg détient 20.336.786 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2012031413/23.

(120040962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Rhombus Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.229.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rhombus Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B166522,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal in Luxembourg, on 28 February 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Rhombus Two S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The seven hundred fifty (750) shares have been subscribed by Rhombus Bidco S.à r.l.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164777, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausenzwölf, den neunundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Rhombus Bidco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 Britische Pfund, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 166522,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in Luxemburg, am 28. Februar 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Rhombus Two S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Außenstellen und andere Niederlassungen können außerhalb Luxemburgs gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000,-), aufgeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Anteile mit einem Nennwert von je zwanzig Britische Pfund (GBP 20,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen, aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführeratsitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführeratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführeratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführeratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführeratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile wurden von Rhombus Bidco S.à r.l. vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 6 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 31.000 Euro, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 164777, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. NOBLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 mars 2012. Relation:LAC/2012/9687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren erteilt.-

Luxemburg, den sechsten März zweitausendzweölf.

Référence de publication: 2012029470/323.

(120037985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Global Air Cargo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.386.

—
EXTRAIT

Aux termes d'un contrat de parts sociales en date du 23 décembre 2011, la société Selene International Investment, LLC, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands a cédé la totalité de ses parts sociales, soit 113 parts sociales, à la société Selene International Investment Co., Limited, ayant son siège social au Flat Room/RM 2103 Futura Plaza, 111 How Ming Street, Kwun Tong, Hong Kong, enregistrée au Hong Kong Companies Registry sous le numéro 1501729.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012031362/16.

(120040759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Cezane S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.217.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031277/10.

(120040955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Concept Interior Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 107.667.

—
Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 2. März 2012 um 14.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J. F. Kennedy.

Dieses Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012031292/14.

(120041050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

CMCLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 161.680.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031285/9.

(120040846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 160.545.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031287/9.

(120040845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

CPHI, Compagnie de Participation - Holding International, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 24.466.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012031288/12.

(120040920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Thibault Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.852.

Les comptes annuels au de la société au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012032623/12.

(120042461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

Dynamic Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.418.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC MARITIME S.A.

GES MARITIME S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012032325/13.

(120042544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.
